Les recueils de Plaidoyez à la Renaissance entre droit et littérature. Sous la direction de GÉRALDINE CAZALS et STÉPHAN GEONGET. Genève, Droz, « Cahiers d'Humanisme et Renaissance », 2018. Un vol. de 336 p.

Paru en 2018, l'ouvrage collectif *Les recueils de* Plaidoyez *à la Renaissance* dirigé par deux spécialistes du droit à la Renaissance, Géraldine Cazals et Stéphan Geonget, affiche d'emblée une ambition pluridisciplinaire puisqu'il réunit, parmi ses contributeurs, aussi bien des historiens du droit que des littéraires. Cette double approche se trouve justifiée à la fois par la période historique (la Renaissance) et l'objet (les plaidoyers) étudiés. En effet, à la Renaissance (conçue ici comme la période allant de la moitié du XVe siècle au premier tiers du XVIIe siècle), les juristes sont autant des hommes de droit que des hommes de lettres (p. 10). Quant aux plaidoyers, ils témoignent du « mariage du droit et des lettres » (p. 185) tant par l'éloquence qui s'y déploie que par les références littéraires qui les émaillent (la fameuse rhétorique des citations).

L'originalité de cet ouvrage tient d'abord à son objet d'étude : les recueils de plaidoyers. Si la critique a déjà bien exploré la manière dont les questions juridiques et la rhétorique judiciaire travaillent la littérature, l'étude d'une forme juridique d'abord, littéraire ensuite, comme les recueils de plaidoyers, permet de renouveler l'approche des rapports entre droit et littérature. À ce titre, l'ouvrage prolonge les questions ouvertes par *Des « arrests parlans » : les arrêts notables à la Renaissance entre droit et littérature* (Droz, 2014) déjà dirigé par G. Cazals et S. Geonget. « Arrêts notables », « recueils de plaidoyers » appartiennent à ces « formes d'expressions du juridique » dont les deux historiens se proposent de faire l'enquête (p. 12).

Pour saisir l'importance à la Renaissance du plaidoyer, l'introduction commence par évoquer, en contrepoint, le recul du genre judiciaire du plaidoyer à l'époque contemporaine. Constatant que « l'âge des plaidoyers semble, en France, définitivement révolu », G. Cazals et S. Geonget proposent de revenir aux origines de l'essor des plaidoyers qu'ils situent à la Renaissance. L'émergence des recueils de plaidoyers s'explique à la fois par l'obligation depuis le milieu du XIVe siècle d'enregistrer les plaidoyers au parlement de Paris, par l'apprentissage des règles de l'éloquence dans la formation des juristes et par la redécouverte au XVIe siècle des œuvres de Démosthène, Cicéron et Quintilien entre autres.

La liste est longue de ces juristes qui se mettent à publier leur recueil de *plaidoyez* au XVIe siècle (Bruno Méniel date le début des publications des recueils dans les années 1560, p. 288). Or ces plaidoyers, malgré l'abondance des recherches sur l'éloquence et sur les liens entre droit et littérature, sont « restés pour la plupart vierges de toute étude » (p. 12). C'est à un « premier défrichage » que le présent ouvrage entend œuvrer. On sera sensible à l'expression d'« âge des orateurs » (p. 18), que les auteurs reprennent à Marc Fumaroli pour qualifier la Renaissance : ce recueil est aussi, et ce n'est pas le moindre de ses intérêts, une galerie de portraits de certains des « orateurs » qui composaient le champ juridico-littéraire d'alors.

L'ouvrage se divise en quatre parties : « Rhétoriques et pratiques oratoires et théâtrales », « De l'oraison à l'invective, la chicane », « De l'art de plaider » et « Politique, histoire et religion. Quelques études de cas ».

Les deux premières parties traitent des formes diverses que peuvent prendre les plaidoyers et esquissent, implicitement, les linéaments d'une poétique historique du plaidoyer. La première partie s'intéresse particulièrement aux rapports entre écrivain et avocat. L'article de Christine Noille cherche à établir en quoi l'art de l'avocat diffère de celui de l'écrivain. D'emblée sont évoquées les tensions existantes dans le plaidoyer entre l'exigence de factualité et la tentation littéraire, tensions que l'on retrouvera à l'œuvre chez de nombreux auteurs étudiés. Selon C. Noille, la véritable spécificité rhétorique du plaidoyer réside dans une « pensée alternative de la narration » (p. 32), celle de la chrie, où l'intrigue est absente. L'article d'Estelle Doudet s'intéresse à la dramatisation du plaidoyer dans une « cause grasse » tirée des registres du

parlement de Paris et dans *Le Moral du Monde qui tourne le dos à Chascun* de Jean d'Abondance (1541). Dans le premier cas, la représentation théâtrale sert une pédagogie ludique à destination des futurs juristes et, dans l'autre, la séance théâtrale fonctionne comme une « publicisation critique du tribunal » (p. 56). À partir de l'exemple de quatre avocats (Anne Robert, Claude Expilly, Jean Boné et Pierre-François Gillet), Claudie Martin-Ulrich traite d'une question centrale pour l'étude des recueils : la mise à l'écrit des plaidoyers et la fictionnalisation, variable selon les auteurs, que cela occasionne.

La seconde partie se concentre sur des formes proches du plaidoyer juridique. Valérie Hayaert analyse un plaidoyer entièrement conçu pour l'écrit, le *De Mutatio nominis* (1541), réponse du professeur d'éloquence Marcantonio Maioragio accusé au pénal d'avoir changé de nom. Éric Wenzel propose une réflexion sur les factums, considérés comme des « plaidoiries scripturaires », dont la caractéristique commune est d'être peu techniques et très littéraires. L'étude de deux exemples – une affaire au pénal de lycanthropie et une au civil de femme déshonorée – vient appuyer ses propos. Enfin, l'article de Richard Cooper présente un Ronsard « chicaneur », dont l'œuvre est habitée par le discours judiciaire, et invite à une relecture du poème « Le Procès » adressé au cardinal de Guise.

La troisième partie s'ouvre sur un article de Marie Bassano consacré aux *Actiones* et *Orationes forenses et responsa judicum illustrium* de Julien Tabouet, traduction en latin de cas « à remarquer plutôt qu'à commenter » (p. 147). Derrière l'aspect hétérogène et déconcertant du recueil, une unité se dégage dans le « projet didactique » de Tabouet : « une pédagogie de l'exemple » (p. 145) qui vise à exposer les qualités du bon plaideur et « moins [à] réformer le droit qu'[à] le rendre compréhensible » (p. 166). S. Geonget s'intéresse aux tensions présentes chez Louis Le Caron, et emblématiques de la période, entre une détestation des avocats et de la chicane (qui se traduit, sur le plan rhétorique, par des recommandations de bréviloquence) et une fascination du lettré pour l'éloquence judiciaire des plaidoyers. À travers un parcours très riche, Géraldine Cazals s'interroge, elle, sur la place de l'ailleurs (temporel comme spatial) dans les plaidoyers et montre que l'ailleurs est indissociable d'une réflexion sur la norme juridique comme invention, située dans l'espace et le temps d'une civilisation particulière, et peut déboucher, comme chez le très savant Claude Expilly, à une remise en cause des dogmes et à « une forme d'anthropologie juridique » (p. 219).

Enfin, la quatrième partie est constituée d'études de cas. L'article d'Alexandre Tarrête sur le *Plaidoyer contre les Jésuites* de Pasquier illustre la grande plasticité du plaidoyer par le jeu des republications dont a été l'objet le texte de Pasquier passant de pièce de procédure, quand il est prononcé la première fois en 1564, à pamphlet politique quand il est republié en 1594, avant de devenir une archive historique lorsque Pasquier le verse lui-même dans ses *Recherches de la France*. Sylvie Daubresse, dans « Plaidoyer de Louis Servin opposé à Antoine Loisel (1586) », décrit en détails les plaidoyers de deux avocats sur fond de dispute sur le statut de l'Université. Julien Broch s'intéresse à la conception du plaidoyer de l'avocat général Le Bret et aux moyens rhétoriques employés pour persuader (composition, figures de style, citations). L'étude que mène Bruno Méniel sur les *Plaidoyers* du grand avocat Simon Marion (1540-1605) montre non seulement la grande unité de ces textes, mais est aussi très attentive aux particularités distinctives des plaidoyers de Simon (usage modéré des citations, atticisme par lequel l'« orateur s'efface devant l'avocat », coloration politique de plaidoyers d'un avocat du roi) avant de proposer des hypothèses suggestives sur le geste de publication des *Plaidoyers*. L'article de Jean-Louis Gazzaniga sur « Les plaidoyers de Jacques de Puymisson » conclut le collectif par une présentation de ce gallican modéré adepte des citations antiques.

On ne peut que saluer la manière dont ce « premier défrichage » des recueils de plaidoyers de la Renaissance a été accompli. Non seulement les diverses contributions dressent un tableau fort diversifié des formes de plaidoyers et offrent une meilleure compréhension de l'art des avocats, mais encore ces articles fournissent des exemples précis des pratiques

rhétoriques en vigueur (on pense particulièrement à la difficulté de ces avocats, bien souvent humanistes, à troquer la *copia* des citations pour la brièveté), dessinent une cartographie de la circulation des savoirs dans le milieu juridique et soulignent la valeur régulièrement politique de ces plaidoyers. Autant de pistes ouvertes pour de futures recherches. Tout juste pourra-t-on regretter que l'introduction, toute à sa bréviloquence, ne développe pas plus les jalons historiques du recueil de plaidoyers et n'examine pas plus avant les raisons d'apparition de ce type singulier de publication.

THIBAULT CATEL